

Chronique féministe allemande

Autor(en): **Sachs, Hildegard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 18

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249594>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lointaines se modifiassent sous la poussée des sentiments nouveaux que ferait naître l'éducation ? Mais l'éducation est l'œuvre des mères ; par les mains des mères, l'âme des hommes serait lentement inclinée vers un amour plus noble et plus pur... »

On voit quelle est la pensée de la romancière. Alors que M^{me} Colette Yver répondait négativement à une question analogue : la profession de la femme est-elle compatible avec le mariage ? et qu'à la même question que celle que nous posions au début de ce compte-rendu, M^{me} Noëlle Roger laissait entrevoir une solution favorable, M^{me} Compain répond nettement par l'affirmative. Oui, la femme mariée peut et doit accepter sa part de travail désintéressé dans la grande ruche humaine ; elle le pourra de plus en plus aisément à mesure que les hommes comprendront mieux ce côté de sa tâche et l'y seconderont au lieu de la lui rendre difficile ; que, s'il est des familles nombreuses où les enfants absorbent pendant quelques années toutes les forces actives de la mère, — M^{me} Compain nous a exposé cette idée dans sa belle conférence à l'*Union des Femmes* — rares sont les mères qui, vers la quarantaine, ne peuvent pas détourner au moins un peu de leur temps pour un but d'utilité sociale.

« L'Amour de Claire », c'est donc l'amour élargi et purifié tel que le rêve aussi M^{me} Olive Schreiner. A travers les pages de ce livre, où l'auteur a su dessiner ses deux principaux personnages avec le talent que nous lui connaissions, souffle, non pas la tempête qui abat et qui bouleverse, mais une brise vivifiante qui trempe les âmes.

L. PÉRIS.

Ce qu'a pensé Bebel du suffrage féminin¹

... Dès que les femmes auront obtenu l'égalité de leurs droits naîtra aussi en elles la conscience de leurs devoirs.

* * *

... L'entrée de chacun des deux membres du ménage dans la vie politique aura une influence infiniment plus noble, plus moralisatrice sur le bien-être commun, lequel est lié de la façon la plus étroite au bien-être individuel.

* * *

... Le fils a plus de droits que la mère, de laquelle il tient peut-être ses meilleures qualités, et qui l'a fait ce qu'il est. C'est bizarre !

* * *

... Opprimées, privées de droits, partout traitées avec injustice, les femmes ont, non seulement le droit, mais encore le devoir de se défendre.

* * *

... Mariée ou non, la femme est plus intéressée que par le passé aux conditions sociales et politiques existantes... Elle a le droit de réclamer une influence, au moyen de la loi, sur la forme des conditions sociales.

* * *

... La femme, par la maternité, rend à la collectivité un service pour le moins égal à celui de l'homme qui défend, au péril de sa vie, son pays et son foyer contre le pillage ennemi.

¹ Nous publions, à titre d'hommage tardif, ces quelques pensées glanées dans la *Femme*. Beaucoup de personnes ne savent, en effet, pas assez que le grand leader socialiste fut un fervent défenseur de nos idées, et que, dès 1875, il demandait au parti socialiste allemand de mettre à son programme l'égalité politique de l'homme et de la femme, ce qui ne fut d'ailleurs accepté qu'en 1891.

Chronique Féministe Allemande

La lecture du Calendrier du Suffrage féminin avec ses citations si admirablement choisies m'a rappelé les paroles d'introduction que les penseurs et les poètes de l'Allemagne contemporaine ont mises en tête du dernier « Annuaire du Mouvement féministe ». « La femme de hier, disent-ils, voulait conquérir le » meilleur compagnon de vie : celle d'aujourd'hui aspire à être » elle-même la meilleure. » Dans cette affirmation caractéristique, nous voyons la preuve réjouissante de la compréhension intime que nos efforts rencontrent auprès des esprits qui sont les guides intellectuels de la nation. Ils se rendent évidemment compte de la signification profonde des luttes livrées pour l'épanouissement de la personnalité féminine.

Cet avant-propos seul — bien qu'il n'ait au fond qu'une valeur décorative — suffirait pour attirer des lecteurs à ce nouveau volume. Il est d'ailleurs indispensable à toutes les personnes qui prennent part au mouvement féministe en Allemagne. Par le grand nombre de renseignements, d'adresses, etc., il vous fournit un tableau clair et sommaire des diverses organisations féministes. Des chroniques retracent ce qui s'est passé dans ce domaine en Allemagne et à l'étranger pendant l'année écoulée. Citons aussi l'article de Dr. Gertrud Bäumer, présidente du Conseil national des Femmes allemandes sur le *Caractère de notre neutralité politique*, et celui de Marianne Weber sur le *Mariage idéal et le droit matrimonial*. Ils ont tous deux un intérêt et une portée qui dépassent tout à fait les frontières de notre pays et nous frappent par une grande richesse de pensée.

* * *

Nous signalons avec joie un succès que nous venons de remporter sur le terrain de l'assistance publique.

On sait qu'en Allemagne tout ce qui s'y rapporte est du ressort des municipalités, la loi n'indiquant que dans les grandes lignes quels sont les devoirs vis-à-vis des indigents. Après avoir fait leurs preuves depuis fort longtemps dans la sphère de l'assistance privée, les femmes se voient de plus en plus appelées à collaborer à l'œuvre de l'assistance officielle. Mais elles n'avaient été jusqu'ici associées qu'aux *Commissions d'assistance*. La *direction*, c'est-à-dire l'autorité supérieure et responsable qui indique les voies à suivre pour appliquer les dispositions légales — par exemple en ce qui concerne l'emploi des fonds destinés aux pensions — était restée confiée aux hommes seuls. La question — très actuelle — vient de se poser à Berlin, les socialistes ayant introduit une motion pour l'adjonction de trois membres féminins à la direction de l'assistance de cette ville. Les organisations féminines de la capitale ont appuyé la proposition par une propagande très active. Entre autre elles ont convoqué une grande assemblée publique à laquelle assistaient un nombre respectable de conseillers municipaux appartenant aux tendances les plus diverses. Ils se mêlèrent de façon très animée aux discussions sur cette question : les femmes doivent-elles faire partie de la direction de l'assistance publique ? à laquelle il fut répondu affirmativement. En effet une résolution dans ce sens remporta les suffrages unanimes de l'assemblée, et quelques jours plus tard elle était adoptée par les Conseils de la Ville. Des difficultés de forme s'opposent seules encore à son application immédiate.

Nous avons le ferme espoir que l'exemple donné à Berlin encouragera d'autres villes à marcher dans cette voie. Nous nous acheminons donc rapidement à un état de chose meilleur,

où les femmes admises à faire valoir leur influence, travailleront avec les hommes au bien de la communauté — au moins en ce qui regarde tout le domaine de l'assistance.

Hildegard SACHS.

CORRESPONDANCE

Chère Mademoiselle,

En voyant mon nom écrit en toutes lettres au bas d'une réponse à la question: *Pourquoi je suis suffragiste*, j'ai relu mes raisons et constaté que je n'avais pas été claire. Le fond de ma pensée était celui-ci: On dit que peu de femmes sont ou seront aptes au vote, soit! Mais du côté masculin, combien d'hommes sont inaptes? et pourquoi les votations réunissent-elles si peu de votants, la plupart du temps?

Depuis qu'un nombre toujours plus grand de femmes sont appelées à gagner leur vie, depuis que des hommes éminents leur ont mis sur la conscience de travailler à conjurer le péril alcoolique et d'autres périls, les femmes ont touché du doigt, pour ainsi dire, à tant de misères matérielles et morales, qu'elles ont senti du même coup leur impuissance foncière; elles apportent des palliatifs avec tout leur cœur, mais leur raison crie: « A quoi bon les palliatifs, il faut couper le mal à la racine, c'est-à-dire obtenir le bulletin de vote. »

Pour toutes celles qui pensent, réfléchissent et agissent, obtenir ce droit n'est pas un désir d'égaliser l'homme, ou même d'affirmer une supériorité, c'est un besoin de venir en aide à l'autre moitié du genre humain qui ne tirera jamais à elle seule le char du progrès sur la bonne voie.

Recevez, chère Mademoiselle, mes bien cordiales salutations.

J. FLEURET.

Encore un mot, si vous permettez, au sujet du droit au travail de la femme:

J'appuie en tous points la lettre qu'une dame qui signe E. L. vous a adressée.

J. F.

* * *

Genève, le 12 mars 1914.

Mademoiselle,

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'article de votre numéro du 10 mars, intitulé: « De quelques salaires féminins à Genève. »

En ma qualité d'industriel, j'ai été stupéfait des chiffres mentionnés; mais je ne me permettrai pas de les contester, ne pouvant rien affirmer, sauf cependant pour l'industrie qui me concerne.

L'auteur de cet article déclare, en effet, que les ouvrières de notre partie travaillent onze heures par jour pour gagner 1 fr. 50. Or, je me permets de vous faire remarquer que dans notre usine, toutes les ouvrières font dix heures de travail et sont libres le samedi depuis 5 heures de l'après-midi, sans diminution de salaire¹. Dans les laboratoires, ces ouvrières gagnent en moyenne 3 fr. par jour. Celles qui sont aux pièces se font de 4 fr. à 4 fr. 50 par jour, et celles qui sont à l'emballage et à l'expédition gagnent à la journée en moyenne 4 fr.

Je souhaite sincèrement, pour toutes les ouvrières, que les chiffres de votre article soient aussi loin de la réalité pour les autres industries qu'ils ne l'étaient pour la nôtre, et je me permets de le supposer pour les raisons qui suivent:

Pourquoi serions-nous envahis par un flot toujours croissant d'ouvrières étrangères, si les salaires n'étaient pas plus élevés chez nous qu'ailleurs?

Enfin, si la vie et les salaires de ces ouvrières étaient si lamentables, pourquoi les domestiques quitteraient-elles leurs places pour entrer en fabrique?

Pour confirmer ce qui précède, je vous citerai encore deux exemples:

1^o Vous prétendez que dans les produits chimiques et pharmaceutiques, les ouvrières gagnent 1 fr. 20 par jour. Or, nous avons justement, ces jours, plusieurs ouvrières qui nous ont quittés pour entrer dans cette partie. Je ne pense pas qu'elles ont changé d'industrie pour gagner la moitié moins...

2^o Depuis plusieurs semaines je vois cette affiche, dans une rue

¹ Ceci n'est pas une faveur du fabricant, mais une disposition ajoutée en 1905 à la loi fédérale sur les fabriques. (Réd.)

où passent journalièrement plusieurs centaines d'ouvrières: « On demande bonnes ouvrières à la fabrique de cartonnages X... » Les ouvrières en cartonnages gagnent à la journée de 2 fr. 50 à 3 fr., et aux pièces de 3 fr. 50 à 4 fr. par jour, et ce travail ne demande pour ainsi dire pas d'apprentissage. Pourquoi cette affiche reste-t-elle aussi longtemps là et pourquoi cette fabrique ne trouve-t-elle pas immédiatement des ouvrières, puisque, dans d'autres industries, elles gagnent, selon votre article, des salaires aussi dérisoires?

Je vous prie de ne pas prendre cette lettre pour une démonstration hostile à votre idée, que je partage, au contraire, pleinement, mais simplement comme une mise au point qui me semblait indispensable.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses salutations.

Un industriel genevois.

Nous ferons remarquer à notre correspondant que nous n'avons jamais dit que *tous* les salaires féminins à Genève fussent aussi bas que ceux que nous citons. Il n'a qu'à relire, pour s'en convaincre, le début de notre article. Nous sommes très heureuses d'avoir par lui-même la confirmation de l'exception qui existe toujours à toute règle, mais qui ne change rien à ce fait déplorable: certaines maisons, certaines industries de notre ville payent à leurs ouvrières des salaires absolument insuffisants pour vivre.

Notre correspondant n'est d'ailleurs pas le seul à soulever en pareil cas la question des domestiques. Nous estimons qu'elle n'est absolument pas connexe avec celle des salaires. Que nous traversions une crise, que le métier de domestique soit en train de disparaître, c'est certain. Mais c'est parce qu'il appartient au passé. Un nombre toujours plus grand de femmes éprouvent le besoin de la liberté à certains moments, du travail à heures fixes, et le préfèrent, même misérablement payé, à l'assujettissement bien rétribué de la femme de chambre ou de la cuisinière. Notons aussi que pour la femme mariée, qui doit gagner son pain et celui de ses enfants, le métier de domestique est, à de rares exceptions près, une impossibilité.

Aux autres objections de notre correspondant, nous répondrons brièvement:

1^o que l'afflux d'ouvrières étrangères qu'il signale est dû à de toutes autres causes que celle de l'appât du salaire: facilités de la vie à Genève, écoles, institutions philanthropiques diverses, d'une part; développement toujours grandissant de relations économiques et industrielles, d'autre part;

2^o que, ne connaissant ni la fabrique de produits chimiques, ni celle de cartonnages à laquelle il fait seulement allusion, nous ne savons pas quels sont *en réalité*, et non sur d'alléchantes affiches, les salaires qu'elles payent à leurs ouvrières. Tandis que *nous savons*, par d'irréfutables documents, la parfaite exactitude des chiffres que nous avons cités.

... Dans une seconde lettre, que nous regrettons de ne pouvoir publier, faute de place, le même industriel genevois nous reproche — fort courtoisement, d'ailleurs — de discréditer, par la généralisation de certains cas, notre industrie nationale à l'étranger, et d'exciter les ouvrières à la révolte. Nous croyons qu'il a bien plus généralisé que nous, lui qui ne nous cite que les chiffres de sa propre fabrique, — qu'il connaît fort bien, assurément, — et ceux de deux autres, — qu'il ne connaît pas! Et le raisonnement qu'il fait: « Je paye bien mes ouvrières, donc toutes les ouvrières de Genève sont bien payées », nous paraît, à son tour, éminemment dangereux et nuisible.

Discréditer notre industrie nationale, nous en serions désolées. Mais nous estimons que la vérité vaut mieux que la louange, et qu'il serait parfaitement déloyal de laisser croire que, parce que nous sommes un petit pays démocratique, la situation économique des femmes est meilleure chez nous qu'ailleurs. Et tout ce que nous désirons, c'est que les ouvrières prennent conscience de leur situation et cherchent d'elles-mêmes à en sortir, au lieu de traîner indéfiniment le boulet d'une pareille misère.

Nous ne partageons pas non plus entièrement l'opinion qu'émet notre correspondant en terminant sa seconde lettre, que toute réforme, en matière de salaire, doit venir, non des syndicats, mais « d'en haut », de l'État. Nous sommes fermement partisan, et nous l'avons souvent dit, de l'intervention légale, mais nous pensons qu'elle ne peut pas tout, qu'elle doit être complétée par l'action syndicale, et réciproquement. Notre correspondant ne se rend certainement pas compte, quand il propose de fixer « un minimum légal de salaire pour les hommes et pour les femmes, sans